

En outre, je voudrais ajouter que je suis parfaitement au courant de l'examen par le Parlement dont il parle, et je serai heureux qu'il ait lieu en temps voulu. A ce stade-ci, les preuves tendent à démontrer qu'il y a eu erreur humaine, qu'on a utilisé une procédure inadéquate ou qu'on n'a pas suivi la procédure voulue. Il ne s'agit pas là d'une lacune que la Loi elle-même doit corriger. Il faut prendre les mesures correctrices voulues au sein du Service canadien du renseignement de sécurité et nous n'hésitons pas à agir en ce sens. Trois enquêtes sont en cours. Nous avons avisé le tribunal et j'ai également informé le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui représente les intérêts du Parlement et qui, de ce fait, j'en suis persuadé, s'occupera de cette question comme il se doit, à la satisfaction de tous les partis.

ON DEMANDE QUE L'EXAMEN AIT LIEU SANS TARDER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que son parti était dans l'opposition au moment où cet organisme a été formé, le ministre sait pertinemment que tous les partis se sont entendus alors sur la nécessité de faire en sorte que le gouvernement ne soit pas le seul juge des activités du Service canadien du renseignement de sécurité et c'est pourquoi, ils ont trouvé souhaitable qu'on prévoit un examen par le Parlement. Étant donné la gravité des problèmes en l'occurrence et leurs conséquences pour les libertés civiles au Canada, le ministre va-t-il maintenant réagir comme il se doit et faire procéder immédiatement à un examen parlementaire des activités du Service?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère que le député ne prétend pas que le Comité de surveillance n'est pas indépendant. J'espère également qu'il ne met pas en doute l'indépendance de l'inspecteur général. En vertu de la loi, ils sont indépendants et jouent un rôle de surveillance. Ils procéderont à leurs enquêtes et une fois ces enquêtes terminées, si on m'y invite, et je suis persuadé que ce sera le cas, je suis tout à fait disposé à me présenter devant le comité de la justice et du solliciteur général, afin de discuter de cette question.

LA DÉMISSION DU DIRECTEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Quand on se penche sur les antécédents du SCRS, on tombe sur les critiques adressées par les deux rapports du comité de surveillance du SCRS, de sérieux problèmes aux échelons supérieurs, des démissions à la tête du SCRS en plus de celle de Ted Finn, le dépôt de douzaines de griefs de la part du personnel se plaignant de l'emploi, et enfin la création de l'équipe Osbaldeston, dont le ministre nous informe aujourd'hui même que la mission a été encore élargie. Est-ce que le ministre nous demande de croire que la démission de Ted Finn a trait uniquement à la déclaration assermentée dont il a été question dans l'affaire Air India et dans l'affaire Atwal?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, M. Finn, ancien directeur du SCRS, s'est chargé d'une tâche très difficile pour le compte de notre

gouvernement il y a trois ans. Cette tâche consistait à prendre en main un organisme absolument nouveau et à le diriger dès son départ pour assurer la sécurité du pays. C'est un homme intègre et droit. Il s'est extrêmement bien acquitté de son travail. Dès qu'il a eu connaissance de cet incident, il n'a pas hésité, il n'a pas cherché à étouffer l'affaire, il m'en a immédiatement informé. Il a collaboré pleinement à l'occasion de l'enquête, il a présenté sa démission en tant que responsable de la bonne marche du SCRS et sa démission a été acceptée.

LE MOTIF DE LA DÉMISSION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il faut que je repose la question au ministre: est-il en train de nous dire que l'unique raison pour laquelle Ted Finn a démissionné et que le solliciteur général a accepté sa démission vient des graves complications de cette déclaration sous serment?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne puis que répéter ma première réponse. M. Finn a présenté sa démission et elle a été acceptée.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA DÉFENSE
DU ROYAUME-UNI

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune du très honorable George Younger, secrétaire d'État à la Défense du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES D'AUSTRALIE

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Michael Duffy, ministre des Négociations commerciales d'Australie.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés m'excuseront certainement d'ajouter que si j'en ai la possibilité, j'expliquerai à l'honorable Michael Duffy la raison pour laquelle l'annonce de son nom a provoqué une certaine animation.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'EXACTITUDE DES AFFIDAVITS—ON DEMANDE LA DÉMISSION
DU MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'ai écouté avec intérêt l'auteur du projet de loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité poser des questions qui découlent manifestement de situations abusives engendrées par cette mesure dont il est responsable.